

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Ana Roch*

*Date de dépôt : 4 octobre 2021*

## **Question écrite urgente**

### **Egalité des salaires à l'Etat de Genève : aucune discrimination entre femmes et hommes !**

Conformément à la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), l'office du personnel de l'Etat (OPE) a réalisé l'analyse de l'égalité salariale du personnel de l'administration, à l'exclusion du pouvoir judiciaire.

Nous sommes ravis de lire que sur un effectif de 19 247 personnes les résultats montrent que la différence de salaires entre femmes et hommes est proche de zéro et que cet écart n'est pas statistiquement significatif.

Cependant, selon l'art. 13i de la LEg, *Les employeurs du secteur public publient les résultats détaillés de l'analyse de l'égalité des salaires et de la vérification.*

Mes questions sont les suivantes :

- *Ledit rapport détaillé a-t-il déjà été publié ? Si oui, où peut-il être consulté ?*
- *Sinon, quand le rapport détaillé va-t-il être publié, et où pourra-t-il être consulté ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance pour la totale transparence dont il fera preuve dans les réponses qu'il apportera à cette question écrite urgente.